



NATURPARK
ÖEWERSAUER

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU 10 JANVIER 2020

Présents : M. *PAULY Charles*, président ; Mme *MATHIEU Liette*, vice-présidente ;
M. *SCHANK Marco*, membre du bureau.

Excusé : M. *KOZLIK Thierry*, membre du bureau.

Assistent à la réunion : M. *DRAUT Serge*, secrétaire remplaçant.

Point 2 – N° 02/2020

Nomination d'une salariée à tâche intellectuelle à durée indéterminée.

Le Bureau du Syndicat,

- Vu la loi du 23.2.2001 concernant les syndicats de communes ;
- Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée par la suite ;
- Vu la loi du 10.8.1993 relative aux parcs naturels;
- Vu l'arrêté grand-ducal du 16 avril 1999 autorisant la création du Syndicat pour l'aménagement et la gestion du Parc Naturel de la Haute-Sûre, en abrégé "Naturpark Öewersauer";
- Vu le règlement grand-ducal du 17 mars 2016 portant renouvellement et modification du statut du PNHS ;
- Considérant que Mme *EVERAD Sjoukje*, réceptionniste, a annoncé son départ à la retraite pour juillet 2020 ;
- Revu la création d'un poste pour un salarié à tâche intellectuelle dans la carrière B1 par le comité du PNHS du 4 octobre 2019 [n° 900|19 du 24 décembre 2019] ;
- Vu la publication de ce poste ;
- Vu les dossiers de candidatures reçus ;
- Considérant que trois candidatures, [Mme *CLAES*, Mme *MACK* et Mme *PESCHON*, toutes en possession des diplômes demandés] ont été retenues par le bureau pour un second tour d'entretiens ;

procède au premier tour du scrutin secret avec le résultat suivant :

Nombre de votants:	3
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:	3
Nombre de bulletins blancs ou non valables:	0
Nombre de bulletins valables:	3
Majorité absolue:	2

Les suffrages exprimés se répartissent comme suit entre :

Mme <i>CLAES Nele</i> :	0 voix,
Mme <i>MACK Nathalie</i> :	2 voix,
Mme <i>PESCHON Simone</i> :	1 voix,
Aucun candidat :	0 voix.

- **nomme donc Mme *MACK Nathalie*, demeurant à 2, rue de Colmar-Berg, L-9169 Mertzig, au poste de salarié à tâche intellectuelle [catégorie d'indemnité B1] et cela à durée indéterminée avec effet au 1^{er} avril 2020 ;**
- **soumettra au vote du comité l'indemnité de départ de Mme *MACK* ;**

La présente délibération sera transmise à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.
Ainsi délibéré à Esch-sur-Sûre, en séance date qu'entête.

Le bureau du PNHS,

PAULY Charles

MATHIEU Liette

KOZLIK Thierry

(excusé)

SCHANK Marco

Luxembourg, le **15 FEV. 2020**
Pour la Ministre de l'Intérieur

p.s.d.

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU 10 JANVIER 2020

Présents : M. *PAULY Charles*, président ; Mme *MATHIEU Liette*, vice-présidente ;
M. *SCHANK Marco*, membre du bureau.
Excusé : M. *KOZLIK Thierry*, membre du bureau.
Assistent à la réunion : M. *DRAUT Serge*, secrétaire remplaçant.
Point 1 - N° 1/2020

Nomination d'un secrétaire remplaçant à courte durée

Le Bureau du Syndicat,

- Considérant que Mme *WEILER Tessy*, secrétaire du syndicat, est en congé de maladie prolongé ;
- Vu la loi du 23.2.2001 concernant les syndicats de communes ;
- Vu la loi communale du 13 décembre 1988; telle qu'elle a été modifiée par la suite ;
- Vu la loi du 10.8.1993 relative aux parcs naturels ;
- Vu l'arrêté grand-ducal du 16 avril 1999 autorisant la création du Syndicat pour l'aménagement et la gestion du Parc Naturel de la Haute-Sûre, en abrégé "Naturpark Öewersauer";
- Vu le règlement grand-ducal du 17 mars 2016 portant renouvellement et modification du statut du PNHS ;
- Vu la loi du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ;
- Vu l'attestation médicale certifiant que Mme *WEILER Tessy* est en congé de maladie jusqu'au 31 janvier 2020 ;
- Considérant que d'après la législation communale il y a lieu de procéder à la nomination d'un secrétaire remplaçant dans un cas pareil ;
- Vu la proposition du président de nommer M. *DRAUT Serge*, secrétaire du syndicat intercommunal « Distribution d'Eau des Ardennes » (DEA), comme secrétaire remplaçant du PNHS ;
- Vu la proposition de la DEA de facturer les coûts du traitement de M. *DRAUT* au PNHS sur base d'un décompte horaire ;

décide unanimement,

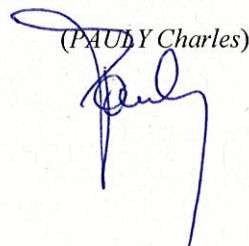
- de désigner M. *DRAUT Serge* comme secrétaire-remplaçant pendant le congé de maladie de Mme *WEILER Tessy*, secrétaire du syndicat et cela jusqu'au 31 janvier 2020 - sa signature est précédée de la mention « pour le secrétaire du syndicat, le secrétaire remplaçant » ;
- M. *DRAUT Serge* ne recevra pas de traitement de la part du PNHS – la DEA facturera les heures prestées au PNHS et cela au taux de 1/173 par heure du traitement de M. *DRAUT Serge*.

La présente délibération sera transmise à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.
Ainsi délibéré à Esch-sur-Sûre, en séance date qu'entête.

Le bureau du PNHS,
(suivent les signatures)



Pour expédition conforme,
Esch-sur-Sûre, le 15/01/2020
Le président, Le secrétaire remplaçant,

(*PAULY Charles*)


(*DRAUT Serge*)
